

T CRRQTV'HP CPEKGT

DE N)QJ K

2007-2011

RAPPORT FINANCIER DE L'OHI 2007-2011

Présenté par le Comité de direction du BHI

1. INTRODUCTION

1.1 Préparation du rapport

Le présent rapport sur l'administration des finances de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2011 a été préparé par le Comité de direction du BHI afin d'être examiné par la Commission des finances (CF) en vue d'être approuvé par la Conférence HI conformément à l'article 12(a)(i) du Règlement général de l'OHI.

1.2 Vérification des comptes

Les comptes annuels du Bureau ont été vérifiés par le Cabinet Morel, Commissaire aux comptes nommé par la XVII^{ème} Conférence hydrographique internationale (CHI). Chacun de ses rapports annuels a été joint à chaque Rapport annuel – Partie 2 Finances de l'OHI qui est envoyé aux Etats membres, pour approbation.

1.3 Devises – Banques

Conformément à l'article 2(a) du Règlement financier de l'OHI, l'Euro a été retenu comme unité de compte de l'Organisation à compter du 1^{er} janvier 2002. Le Bureau utilise les services bancaires de la HSBC et de la CMB à Monaco, pour ses besoins financiers et bancaires.

1.4 Etats financiers annuels

Les états financiers annuels ont été adressés aux membres de la Commission des finances pour commentaires. Après examen et mesures lorsque nécessaire, ces commentaires ont été inclus dans le Rapport annuel – Partie 2 Finances, pour approbation ultérieure, par les Etats membres.

1.5 Rapport financier mensuel

Le Comité de direction surveille très étroitement la situation financière de l'Organisation par le biais des rapports financiers mensuels, en prenant toutes les mesures appropriées qui seraient jugées nécessaires.

1.5 Réunions du Comité restreint de la Commission des finances

Conformément à l'Article 14 du Règlement général de l'OHI, le président et le vice-président de la Commission des finances se sont réunis avec le Comité de direction deux fois par an afin d'examiner la progression budgétaire et les questions financières pertinentes qui concernent l'Organisation. Les rapports de ces réunions ont été communiqués aux Etats membres.

1.6 Suivi mensuel des finances par le Comité de direction

La section Finances du BHI prépare et soumet au Comité de direction un document de reporting financier mensuel qui fournit des informations détaillées sur l'état des recettes et des dépenses ainsi que des renseignements sur les avoirs financiers. Le Comité de direction examine le rapport sur la situation des finances de l'Organisation, suit sa progression et prend les mesures nécessaires, le cas échéant.

2. REVENUS 2007-2011 – TABLEAU 1

2.1 Contributions

2.1.1 Nombre de parts

Les prévisions budgétaires de la période quinquennale 2007-2012 ont été préparées pour la XVIIème CHI à partir du nombre de parts calculé à l'aide des chiffres de tonnage communiqués par les Etats membres, conformément aux Articles 4, 5, 6(a) et 6(b) du Règlement financier de l'OHI. Au cours de la période quinquennale des ajustements mineurs ont été apportés au nombre de parts, en fonction de la modification des chiffres de tonnages communiqués par les Etats membres, conformément à l'article 6(d) du Règlement financier de l'OHI.

Ce nombre de parts qui était équivalent à 652 en 2007 a ensuite progressé à 683 en 2008, à 684 en 2009, à 682 en 2010 et à 683 en 2011. Le Qatar est devenu un nouvel Etat membre de l'Organisation en mai 2007 avec cinq parts, l'Irlande a adhéré à l'Organisation en juin 2007 avec trois parts et le Suriname a rejoint l'Organisation en 2008 avec deux parts.

2.1.2 Valeur de la part contributive

Il n'y a pas eu d'accroissement de la valeur de la part pour la période 2007-2011. La valeur de la part contributive est demeurée inchangée à 3 984,48 Euros, comme établi en 2005.

2.1.3 Suspension des avantages et prérogatives

En 1983, la République dominicaine et la République démocratique du Congo (ex Zaïre) ont été suspendues de leurs avantages et prérogatives étant donné qu'elles n'avaient pas réglé leurs contributions, conformément à l'Article XV de la Convention relative à l'OHI.

2.1.4 Règlement des contributions

Les règlements des contributions ont été généralement satisfaisants tout au long de la période quinquennale. La situation de l'encaissement des contributions a été communiquée dans la seconde partie (Finances) de chaque rapport annuel. De façon générale, il a été observé que durant la période couvrant les années 2007 à 2011, 60% du montant des contributions annuelles ont été réglés par la moitié des Etats membres avant fin avril de chaque année, tandis que le montant total reçu en fin d'année aura varié entre 87% (en 2010) et 95% (en 2009) avec une moyenne de 91,35% sur la période quinquennale.

2.2 Ventes des publications

Les recettes provenant des ventes de publications pour la période 2007-2011 équivalent à 7 141 Euros, ce qui est inférieur aux 28 500 Euros prévus. Ceci s'explique par la décision prise en 2009 de mettre la plupart des publications de l'OHI sur le site web de l'OHI et de rendre leur téléchargement gratuit.

2.3 Rémunération des comptes bancaires

Les produits financiers perçus durant la période quinquennale 2007-2011 ont atteint 340 876 Euros, soit près du double de ce qui était prévu par la XVIIème CHI (185 000 Euros). 85% des intérêts perçus (290 000 Euros) ont été reçus au cours de la période 2007-2009. A partir de 2009 les taux d'intérêt ont connu une forte baisse en raison de la crise financière mondiale.

2.4 Subvention pour la GEBCO

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco a généreusement continué à accorder une subvention annuelle en relation avec les dépenses du programme de la GEBCO, soit un total de 39 500 Euros, au cours des cinq dernières années. Depuis 2006, cette subvention annuelle est affectée au fonds dédié à la GEBCO créé à la suite de la Commémoration du centenaire de la GEBCO qui s'est déroulée à Monaco, en 2003, en présence de SAS le Prince ALBERT.

2.5 Imposition interne

Les directeurs et l'ensemble des membres du personnel permanent ont continué à supporter l'imposition interne mensuelle, qui s'élève à 10% du salaire brut de base.

2.6 Revenus exceptionnels

Les revenus exceptionnels sont principalement constitués d'une somme de 44 727 Euros qui résulte des intérêts décomptés sur les contributions non réglées, tel que prévu par l'article 13-c du Règlement financier de l'OHI.

2.7 Résumé des revenus

Le total des prévisions de revenus pour la période 2007-2011 a atteint 14 443 626 Euros, alors que le montant total des revenus perçus a été de 14 693 891 Euros. Ce faible accroissement s'explique essentiellement par l'accroissement du nombre de parts décrit précédemment.

3. DEPENSES 2007-2011, TABLEAU 2 NOTES EXPLICATIVES

3.1 Chapitre I – Dépenses de personnel

3.1.1 Salaires des Directeurs et de l'ensemble du personnel

Les salaires des directeurs et de l'ensemble du personnel ont augmenté conformément à l'évolution du niveau du coût de la vie, tel qu'indiqué par le Gouvernement de Monaco, et en fonction de la valeur du point d'indice qui est passé de 7,00471 Euros en janvier 2007 à 7,57737 Euros en décembre 2011. Cela représente un accroissement global d'approximativement 8,2 % sur la période quinquennale, soit une moyenne de 1,64% par an. Les promotions salariales du personnel ont été strictement conformes aux grilles des salaires contenues dans le Règlement du personnel.

Le nombre de membres du personnel est demeuré inchangé au cours de la période, soit 19 personnes incluant les directeurs. Un membre du personnel de Catégorie B est décédé en juillet 2010, un membre du personnel de Catégorie B a pris sa retraite en février 2010 et un membre du personnel de Catégorie A a pris sa retraite en mai 2011. Ces postes ont depuis lors tous été pourvus avec du personnel nouvellement recruté, comme annoncé aux Etats membres par lettres circulaires.

3.1.2 Gratification annuelle

Une gratification annuelle équivalant à un mois de salaire a continué d'être réglée au personnel de Catégorie B et C. Cette gratification n'est plus versée aux directeurs, aux membres du personnel de la Catégorie A et aux traducteurs depuis le 1^{er} juillet 2004, date à partir de laquelle leurs salaires ont suivi le système des Nations Unies. Cette gratification n'est pas génératrice de droits à retraite.

3.1.3 Versements aux fonds de retraite

Les régimes de retraite des directeurs et du personnel sont les suivants :

- Celui du personnel recruté avant le 31 août 1987 se trouve administré par le FRI (Fonds de retraite interne). Pour ces employés, l'Organisation règle une participation à hauteur de 15% du salaire de base, alors que l'employé y participe à hauteur de 7,5% de ce même salaire. Deux membres du personnel de Catégorie B dépendent de ce régime;
- Ceux des directeurs et des membres du personnel recruté après le 31 août 1987 sont administrés sous forme de plan de retraite personnalisés (PPP), auxquels l'Organisation règle une participation à hauteur de 15% du salaire de base et le bénéficiaire à raison d'un minimum de 5% de ce même salaire.

Par ailleurs, le Bureau continue de régler la cotisation à l'AMRR (*Association Monégasque des Retraites par Répartition*), qui est un régime de retraite complémentaire obligatoire en Principauté pour l'ensemble du personnel, à l'exception des directeurs.

3.1.4 Assurance accidents du travail du personnel

Le Bureau a continué la souscription de la police d'assurance couvrant le risque lié aux accidents du travail.

3.1.5 Allocations familiales

Les allocations familiales ont été réglées conformément aux prestations versées par la CCSS (*Caisse de Compensation et des Services Sociaux*) de Monaco aux employés bénéficiaires.

3.1.6 Allocations pour frais d'études

Un total de 64 000 Euros a été réglé à un directeur et à un membre du personnel de Catégorie A pour frais d'études, conformément au système des Nations Unies qui a été adopté lors de la XIVème CHI et qui est décrit dans le Règlement du personnel de l'OHI.

3.1.7 Frais médicaux

Le remboursement des frais médicaux dispensés aux directeurs et aux membres du personnel (aussi bien actifs qu'à certains retraités) est un poste coûteux, varié et de nature imprévisible. Le Bureau souscrit à une police d'assurance destinée à couvrir les risques médicaux importants, et les remboursements perçus de la compagnie d'assurance ont été mentionnés de façon séparée. L'examen des dépenses de personnel au Tableau 2 montre qu'en 2009 et 2010 les frais médicaux ont augmenté d'environ 50% à 60% par rapport aux années précédentes, et de 100% en 2011, en raison de l'hospitalisation et de traitements de longue durée de trois membres du personnel. En parallèle, le remboursement des frais médicaux de la compagnie d'assurance a augmenté d'environ 70% en 2009 et de 300% en 2010 par comparaison aux années précédentes. Ce contrat d'assurance comporte l'obligation de maintenir une police d'assurance complémentaire couvrant l'invalidité et le décès des personnes assurées.

3.1.8 Congés dans les foyers

Les directeurs et les membres du personnel de catégorie A recrutés sur une base internationale ont droit, pour eux et leur famille, à un congé dans leur foyer tous les 2 ans conformément à une décision de la XIIIème CHI. Ces congés ont été accordés conformément à l'article VI.4 du Règlement du personnel de l'OHI.

3.1.9 Formation

La formation du personnel s'est concentrée dans le domaine des cours de langue en Anglais/Français et en Espagnol, dans le domaine de l'utilisation de logiciel comptable et d'applications graphiques. La formation a été destinée à des membres du personnel ayant besoin d'améliorer leurs compétences et expérience.

3.1.10 Résumé des dépenses de personnel

Le montant total des dépenses de personnel s'est élevé à 10 026 591 Euros, et il est à comparer au montant de 10 438 943 Euros.

Les dépenses sous ce chapitre représentent 81,76% du total des coûts de fonctionnement et devraient être considérées comme des dépenses « non élastiques » qui s'accroissent lentement au fil des ans, en raison de l'augmentation du coût de la vie et des services fournis.

3.2 Chapitre II – Dépenses de gestion courante

3.2.1 Entretien des locaux et équipements

Le niveau des dépenses au titre des contrats d'entretien et des équipements informatiques est resté stable tout au long de la période quinquennale.

3.2.2 Papeterie/Fourniture de bureau

Les dépenses destinées à couvrir les besoins sous ce poste budgétaire sont restées stables et conformes aux attentes.

3.3.3 Dépenses de télécommunications

Les dépenses relatives aux coûts de tous les moyens de télécommunications du Bureau sont restées stables au cours de la période quinquennale. Cela a été rendu possible par l'utilisation accrue du site Web de l'OHI permettant aux Etats membres de télécharger de nombreux documents, ainsi qu'à l'utilisation par le Bureau d'e-mails et d'autres moyens électroniques pour l'envoi des lettres circulaires et autres documents.

3.3.4 Missions de consultants

Durant la période quinquennale, environ 54 000 Euros ont été réglés pour des missions de consultants. Ce montant représente 22% du montant qui avait été approuvé par les Etats membres. Le fait que ce montant n'ait pas été utilisé intégralement s'explique essentiellement par l'existence de ressources limitées au BHI ou au sein des organes de l'OHI pour spécifier, superviser et vérifier les travaux devant être effectués sous contrat, voire par la difficulté d'en préciser les besoins en termes contractuels et d'éléments livrables.

3.3.5 Relations publiques

Les fonds disponibles pour ce poste ont été utilisés pour couvrir les dépenses relatives aux réceptions et invitations, pour permettre d'accueillir des représentants officiels des Etats membres ou d'autres organisations au Bureau, ainsi que pour la célébration de la Journée mondiale de l'hydrographie.

3.3.6 Déplacements (Assistance technique et déplacement « longues distances »)

Les dépenses pour la période quinquennale au titre de ce poste budgétaire ont été maintenues, chaque année, dans les limites du budget. Dans le passé, les dépenses au titre de ce poste dépassaient le budget alloué. Les dépenses totales au cours de la période quinquennale 2007-2011 qui ont été de 1 137 561 Euros ont été inférieures (85%) au montant de 1 336 000 qui avait été approuvé par les Etats membres.

3.3.7 Publications

Ce poste couvre les coûts associés à la production de publications spécifiques. Bien qu'une partie des travaux soit effectuée en interne il existe des besoins spécifiques (comme les posters) qui nécessitent une production en externe.

Par consentement mutuel, un accord entre une société privée et l'OHI pour la publication de la Revue hydrographique internationale (RHI) a pris fin en janvier 2009. Avec l'approbation des Etats membres, le Bureau a commencé à publier la RHI essentiellement sous forme numérique. Un forfait est réglé à un nouvel éditeur sélectionné parmi les candidats proposés par les Etats membres.

3.3 Chapitre III – Dépenses d'équipement

Un total de 164 436 Euros a été dépensé dans la période pour l'acquisition d'équipements de bureau, de mobilier et de publications, représentant 46% du montant des 354 K€ approuvés par les Etats membres.

3.4 Total des dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses opérationnelles pour la période quinquennale s'élève à 12 262 307 Euros, soit 10% de moins que le budget approuvé pour 13 484 490 Euros.

3.5 Chapitre – Fonds

3.5.1 Fonds pour la GEBCO

Le fonds GEBCO a été créé en 2008 afin de couvrir différents besoins et exigences concernant les activités de la GEBCO. L'attribution de fonds provient essentiellement de la contribution volontaire du Gouvernement de Monaco.

3.5.2 Fonds d'impression

Le budget quinquennal avait prévu une allocation pour un montant total de 6 100 Euros à ajouter au fonds d'impression. Ce fonds est utilisé afin de permettre l'achat de nouveaux photocopieurs, imprimantes et autres équipements d'impression dont le BHI a besoin, laissant un solde de 73 792 Euros disponibles dans ce fonds.

3.5.3 Fonds de rénovation

Le budget quinquennal avait prévu une allocation totale de 18 500 Euros à ajouter au fonds de rénovation et 76 500 Euros ont été transférés de l'excédent budgétaire. Ce fonds est utilisé, le cas échéant, à l'appui des différents travaux qui doivent être exécutés dans les locaux du Bureau, laissant un solde de 92 466 Euros disponibles dans ce fonds à la fin de la période quinquennale.

3.5.4 Fonds pour les Conférences HI

A la fin de l'année 2007, le fonds pour les Conférences HI disposait d'un solde de 131 000 Euros alors que le budget quinquennal prévoyait d'y ajouter 265 000 Euros sur la période ainsi que 250 000 Euros transférés de l'excédent budgétaire, afin de faire face aux dépenses occasionnées par la CHIE de 2009 et par la CHI de 2012. Pour la CHI de 2007 et la CHIE de 2009, un total de 267 500 Euros a été dépensé pour la planification et le déroulement de la conférence. A la fin de l'année 2011, un solde de 448 000 Euros reste disponible pour la planification et la tenue de la XVIIIème CHI et des Conférences ou Assemblées à venir.

3.5.5 Fonds pour le déménagement des directeurs et des AT

Le budget quinquennal avait prévu une dotation de 113 500 Euros à ajouter à ce fonds (à leur arrivée et à leur retour) des directeurs et des AT avec 281 000 Euros supplémentaires à transférer de l'excédent budgétaire. Ce fonds est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives aux frais de déménagement des directeurs et des AT (mobilier, titres de transport, etc.) ainsi que pour leurs familles à l'occasion de leur arrivée et de leur départ du Bureau. Un montant total de 76 000 Euros a été dépensé durant la période quinquennale et à la fin de l'année 2011, 405 000 Euros sont disponibles dans ce fonds.

3.5.6 Fonds pour le renforcement des capacités

Ce fonds a été créé à la fin de l'année 2004, dans le but de faire face aux besoins de l'Organisation en matière de renforcement des capacités. Au cours de la période quinquennale, ce fonds a reçu une allocation de 324 000 Euros en provenance du budget de l'OHI et 148 000 Euros supplémentaires ont été transférés à partir d'excédents budgétaires ; 529 227 Euros proviennent d'un généreux don de la République de Corée. Au cours de la période 2007-2011, 840 723 Euros ont été dépensés pour couvrir les différentes activités de l'Organisation en matière de renforcement des capacités. A la fin de l'année 2011, le fonds pour le renforcement des capacités disposait de 398 658 Euros.

3.6 Réserve de trésorerie opérationnelle

La réserve de trésorerie opérationnelle a été créée afin d'assurer la stabilité financière de l'Organisation et d'éviter toute difficulté de trésorerie. Le montant dont le BHI doit disposer au 31 décembre de chaque année ne doit pas être inférieur à trois douzièmes du montant total annuel des dépenses opérationnelles de l'Organisation, conformément à l'Article 17 du Règlement financier de l'OHI. A la fin de l'année 2011, le BHI dispose d'une trésorerie nette au titre de cette réserve de trésorerie opérationnelle, supérieure à ce montant minimal requis, qui représente 700 457 Euros.

3.7 Fonds de réserve d'urgence

Conformément aux dispositions de l'Article 18 du Règlement financier de l'OHI, le fonds de réserve d'urgence, dont le niveau ne peut être inférieur à un douzième du montant total annuel des dépenses opérationnelles de l'Organisation, est exclusivement dédié à couvrir des dépenses exceptionnelles. A la fin de l'année 2011, ce fonds de réserve d'urgence est évalué à 259 748 Euros et il reste disponible dans les comptes du BHI.

3.8 Fonds de retraite interne de l'OHI (FRI)

Depuis le 1^{er} janvier 2005 le Bureau règle les pensions aux retraités à partir du FRI. Huit retraités et deux membres du personnel relèvent de ce fonds. Au 31 décembre 2011 le montant du FRI s'élève à 3 015 346 Euros. Un montant de 110 000 Euros a été transféré au cours de la période quinquennale, à partir d'excédents budgétaires à l'appui du FRI.

3.9 Résumé des dépenses

Les dépenses totales, y compris les dépenses de fonctionnement et les dépenses réelles dans le fonds opérationnel ont atteint un total de 12 916 279 Euros pour la période quinquennale, ce qui est inférieur (8,7%) au budget total approuvé de 14 143 390 Euros pour la période. Durant cette période, des transferts de crédit limités ont été effectués entre les chapitres du budget, comme prévu à l'article 10 du Règlement financier de l'OHI, et des transferts supérieurs au transfert de 10% entre les chapitres n'ont pas été requis.

4. CONCLUSION

Au cours de la période quinquennale, le total des revenus a excédé chaque année le montant total des dépenses. Le Bureau s'est efforcé de contenir les coûts et a ainsi bénéficié chaque année d'excédents budgétaires qui ont été utilisés au soutien des divers fonds de l'Organisation, qu'il s'agisse de renforcer le niveau de la réserve de trésorerie opérationnelle, ou d'apporter un soutien au fonds de retraite interne. Il n'a pas été nécessaire d'augmenter la valeur de la part pendant la période quinquennale. Globalement, l'Organisation se trouve dans une situation financière satisfaisante.

Les éléments chiffrés relatifs aux revenus, aux dépenses, à l'impact sur les capitaux permanents, sur les dettes et engagements, ainsi que sur la situation du fonds de retraite interne sont présentés sur les tableaux joints.

RAPPORT QUINQUENNAL 2007-2011

TABLEAU 1

REVENUS 2007- 2011 (Euros)

	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire
Nombre de parts de contribution	635,0	681,0	684,0	682,0	683,0
Nouveaux Etats membres	20,0	2,0			
Evolution des tonnages	26,0		1,0	-2,0	1,0
Valeur unitaire annuelle de la part de contribution	3 984,48	3 984,48	3 984,48	3 984,48	3 984,48
CONTRIBUTION DE L'ANNEE					
(a) Régliées	2 349 376	2 546 043	2 592 484	2 371 966	2 429 948
(b) Restant dues en fin d'année	260 459	175 356	132 900	345 449	291 451
	<u>2 609 835</u>	<u>2 721 399</u>	<u>2 725 384</u>	<u>2 717 415</u>	<u>2 721 400</u>
VENTE DE PUBLICATIONS	4 228	2 096	408	324	40
INTERETS SUR DISPONIBILITE	116 725	132 905	40 587	15 454	28 724
Subvention GEBCO du Gouvernement de Monaco	0	0	0	0	0
TAXE INTERNE	150 442	151 798	157 105	155 677	160 961
TOTAL Y COMPRIS LES CONTRIBUTIONS DUES	<u>2 881 230</u>	<u>3 008 198</u>	<u>2 923 484</u>	<u>2 888 870</u>	<u>2 911 124</u>
Budget annuel présenté	2 740 600	2 929 051	2 944 950	2 909 565	2 919 460
REVENUS EXTRAORDINNAIRES					
Intérêts sur contributions échues	18 412	12 561	2 119	10 330	1 305
Participations aux frais administratifs - Japon - CBC		7 928	6 895	7 607	3 980
Ajustement des taux - AMRR pour la Cat. A		2 355			
Droits d'auteur	466	290	189	21	45
	<u>2 900 108</u>	<u>3 031 332</u>	<u>2 932 687</u>	<u>2 906 828</u>	<u>2 916 455</u>

TABLEAU 2
DEPENSES 2007- 2011 (Euros)

	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire
I -DEPENSES DE PERSONNEL					
a) Salaires - Comité de Direction	399 676	405 248	413 780	422 965	438 257
b) Salaires - Catégorie A	515 361	530 214	546 437	555 429	577 334
- Traducteurs	115 874	121 454	124 011	127 882	133 044
- Catégories B & C	392 001	404 871	418 842	402 013	423 701
- Heures Supplémentaires	9 009	5 410	2 635	4 889	4 765
c) Gratification annuelle	30 562	31 695	32 677	31 826	33 152
e) Côtisations aux régimes de retraite	295 038	303 225	311 931	312 924	325 606
f) Primes d'assurances sur salaires	13 502	14 150	14 373	14 058	11 965
Primes médicales au GAN	67 495	61 715	52 381	54 195	62 711
g) Allocations familiales	20 121	19 728	8 573	5 252	4 861
h) Allocation d'études	17 746	17 938	15 865	11 762	741
i) Décomptes maladie	64 530	56 530	89 404	97 792	121 347
Décomptes maladie - remboursement du GAN	-19 908	-18 108	-34 807	-86 511	-50 342
Allocations logement	0	0	0	0	0
j) Congés dans les foyers	13 550	7 464	6 954	6 652	8 612
l) Pensions du personnel	0	0	0	0	0
m) Dépenses diverses de personnel	752	136	4 687	14 977	25 185
n) Salaires - Personnel temporaire	0	0	0	0	0
k) Formation*	4 036	1 135	185	384	2 067
Totaux du Chapitre I	1 939 345	1 962 805	2 007 928	1 976 489	2 123 005
Budget approuvé pour le Chapitre I	1 976 000	2 038 500	2 084 791	2 137 132	2 202 520

	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire
II - DEPENSES OPERATIONNELLES					
a) Entretien des locaux	53 046	52 236	54 972	64 064	44 098
Assurance multi-risques	1 999	2 061	2 115	2 364	2 494
Maintenance d'équipements informatiques	32 741	29 726	29 053	32 398	48 401
b) Fournitures de bureau	10 435	6 644	8 735	6 931	8 954
c) Télécommunications	42 777	40 234	35 163	34 941	36 175
d) Déplacements locaux	3 797	2 252	2 335	2 593	2 719
e) Charges bancaires	6 272	3 883	4 539	5 469	4 493
f) Dépenses de consultant (hors audit externe)	16 124	6 424	17 800	7 105	7 000
g) Honoraires d'audit	3 900	3 900	4 900	4 400	4 400
h) Relations publiques	7 487	11 806	10 776	9 883	14 916
i) Dépenses opérationnelles diverses	1 005	894	596	511	1 118
j) Assistance technique	21 355	33 678	32 617	34 193	44 457
k) Déplacements officiels	180 529	190 037	180 436	231 225	189 034
l) GEBCO & Cartes bathymétriques Int.	6 956	0	0	0	0
m) Revue H.I.	11 230	7 561	11 009	10 000	10 000
o) Autres publications	12 059	3 869	1 075	3 482	1 440
Totaux du Chapitre II	411 712	395 205	396 121	449 559	419 699
Budget approuvé pour le Chapitre II	586 300	515 076	524 365	533 626	532 035
III - DEPENSES D'EQUIPEMENT					
a) Achats d'équipements informatiques	5 880	5 102	3 427	13 195	14 914
Achats de mobilier et autres équipements	4 362	4 766	398	10 560	6 477
Dépréciation des actifs immobilisés	26 614	23 561	17 004	8 801	10 387
b) Achats de publications & reliure	391	480	272	844	983
Totaux du Chapitre III	37 247	33 909	21 101	33 400	32 761
Budget approuvé pour le Chapitre III	74 200	74 200	69 224	69 248	67 273
Totaux des charges opérationnelles	2 388 304	2 391 919	2 425 150	2 459 448	2 575 464
Budget pour charges opérationnelles	2 636 500	2 627 776	2 678 380	2 740 006	2 801 828

	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire
IV - GEBCO			7 900	8 000	8 100
IV - DOTATION FONDS D'IMPRESSION	6 100	0	0	0	0
V - DOTATION FONDS DE RENOVATION	6 500	3 000	3 000	3 000	3 000
VI - DOTATION FONDS CONFERENCE H.I.	0	55 000	40 000	40 000	30 000
VII - DOT.FONDS DE DEMENAGEMENT DIR.	27 500	26 000	20 000	20 000	20 000
VIII - DOTATION FONDS CB	64 000	70 000	70 000	65 000	55 000
	2 492 404	2 545 919	2 566 050	2 595 448	2 691 564
Budget total annuel approuvé	2 740 600	2 789 576	2 819 280	2 876 006	2 917 928
PERTES ET DEPENSES EXCEPTIONNELLES					
Décès de M. Semlali				2 872	
TOTAL GENERAL	2 492 404	2 545 919	2 566 050	2 598 320	2 691 564

TABLEAU 3

IMPACT SUR LES CAPITAUX 2007- 2011 (Euros)

	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire
Budget de dépenses totales approuvé	2 740 600	2 781 776	2 819 280	2 876 006	2 917 927
TOTAUX DES DEPENSES	-2 492 404	-2 545 919	-2 566 050	-2 598 320	-2 691 564
TOTAUX DES REVENUS	2 900 108	3 031 332	2 932 687	2 906 828	2 916 455
Excédent budgétaire annuel	407 704	485 413	366 637	308 508	224 890
<u>Opérations de change</u>					
Gains de change sur transactions	3 252	46 890	1 027	8 358	326
Pertes de change sur transactions	-4 168	-11 223	-2 751	-834	-14
Gains sur valorisation des avoirs financiers	0	3 940	771	3 605	9 854
Pertes sur valorisation des avoirs financiers	-28 327	-2 674	-2 325	0	
Résultat net sur opérations de change	378 461	522 346	363 359	319 637	235 056
<u>AUTRES OPERATIONS</u>					
Provision pour soutien du fonds de retraite		-28 772	-97 400	59 101	-53 651
Transfert à destination du Fonds de renforcement des capacités			-78 000	-70 000	
Transfert à destination du Fonds pour les Conférences		-100 000	-100 000		-50 000
Transfert à destination du Fonds de déménagement des directeurs et des AT		-17 000	-64 000	-150 000	-50 000
Transfert à destination du fonds de rénovation		-16 459	-40 000		
SOLDE NET (Revenus & dépenses confondus)	378 461	360 115	-16 041	158 738	81 405
FONDS DE ROULEMENT (En fin d'année)	2 156 708	2 512 606	2 491 430	2 645 016	2 727 840
FONDS DE RESERVE D'URGENCE	218 981	223 198	228 334	233 486	232 067
FINANCEMENT TOTAL (En fin d'année)	2 375 689	2 735 804	2 719 763	2 878 501	2 959 907
<u>Provision pour soutien du FRI</u>	0	165 000	40 000	50 000	20 000

TABLEAU 4

COMPARAISON DES BILANS(au 31 décembre 2007 - 2011)

I - AVOIRS (Euros)

	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire
INVESTISSEMENT POUR LE FRI					
- Placements monétaires à court terme (FRI)	2 918 753	3 081 676	3 021 693	2 932 844	3 015 246
- Garantie de la part du BHI	165 699	37 752	114 843	27 102	97 927
- Placements monétaires à court terme (Plans de retraite externes)	279 015	321 568	476 695	420 491	564 909
- Quatrième trimestre à verser pour les plans externes	26 911				
	<u>3 390 379</u>	<u>3 440 996</u>	<u>3 613 231</u>	<u>3 380 437</u>	<u>3 678 083</u>
DEBITEURS DIVERS					
- Achats effectués à l'avance	12 531	6 230	9 097	803	1 994
- Factures clients à recevoir	7 696	6 544	5 624	25 811	26 091
- Avances au personnel	26 555	12 688	12 833	975	3 680
- Avances pour les plans de retraite externes	90 000				
- Intérêts à recevoir	17 746	25 549	2 834	5 772	2 951
- Demandes de remboursement de TVA	60 896	32 823	48 866	38 591	44 339
	215 423	83 835	79 255	71 952	79 055
CONTRIBUTIONS					
- Contributions de l'année	260 459	175 356	132 900	345 449	291 451
- Contributions des années précédentes	126 634	84 604	25 374	87 592	22 830
- Contributions des Etats membres suspendus	15 245	15 245	15 245	15 245	15 245
- Intérêts restant dus	15 103	12 128	4 607	14 937	2 958
	<u>417 440</u>	<u>287 333</u>	<u>178 126</u>	<u>463 223</u>	<u>332 484</u>
MOBILIER ET MATERIEL					
Valeur d'acquisition	321 945	189 750	187 926	207 122	213 140
Amortissements pratiqués	-283 858	-169 477	-174 360	-183 161	-193 547
BIBLIOTHEQUE	36 664	36 664	36 664	36 664	36 664
	74 751	56 937	50 230	60 626	56 257
DISPONIBILITES (Banques et caisses)					
- Comptes courants bancaires	156 280	358 404	536 509	473 445	297 980
- comptes de dépôt à terme	3 206 032	3 837 869	4 115 432	4 090 220	4 464 281
- Espèces en caisse	4 659	4 071	9 417	7 079	3 455
	<u>3 366 972</u>	<u>4 200 344</u>	<u>4 661 358</u>	<u>4 570 743</u>	<u>4 765 717</u>
TOTAL GENERAL (ACTIF)	<u><u>7 464 965</u></u>	<u><u>8 069 444</u></u>	<u><u>8 582 199</u></u>	<u><u>8 546 980</u></u>	<u><u>8 911 595</u></u>

II - ENGAGEMENTS (Euros)

	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire
FONDS DE RETRAITE DU PERSONNEL					
Fonds de retraite interne	1 275 753	1 281 956	1 201 664	1 084 175	987 897
- Provision pour soutien au fonds de retraite	1 808 700	1 837 472	1 934 872	1 875 771	1 929 422
Evaluation actuarielle du FRI	3 084 453	3 119 428	3 136 536	2 959 946	2 917 319
- Plans de retraite externes	215 926	321 568	476 695	452 113	604 409
- Avance aux futurs retraités	90 000				
CREDITEURS DIVERS					
- Garantie à apporter au Fonds de retraite	165 699	37 752	114 843	27 102	97 927
- Plans de retraite NSM		34 116	35 169		29 309
- Provision pour créance	16 983	16 983	16 983	16 983	16 983
- Plans de retraite externes	26 911	28 316		0	0
- A.M.R.R (Régime de retraite complémentaire)	41 342	40 369	43 433	42 787	45 880
- Charges à payer (factures en instance...)	48 506	63 574	76 256	73 294	76 595
- Notes de frais et appointements	0	0	0	0	3 683
- Dépôts reçus pour la Conférence (stand)	0	10 578		0	19 510
- Créiteurs divers	1 805	1 805	1 805	1 897	1 726
FONDS DEDIES POUR					
- L'Organisation de Conférences HI	131 386	277 726	333 811	373 811	448 042
- Le déménagement des directeurs et des AT	76 230	119 230	203 230	373 230	404 922
- Les conférences ABLOS	7 033	11 712	11 712	17 027	14 842
- La GEBCO	12 498	16 370	28 882	41 244	48 457
- Le renforcement des capacités	246 714	309 478	368 609	393 730	398 658
FONDS D'IMPRESSION	73 793	73 793	73 793	73 793	73 793
FONDS DE RENOVATION	24 007	43 466	86 466	89 466	92 466
FONDS POUR LA BIBLIOTHEQUE DE PRESENTATION	49 236	40 919	39 679	38 619	48 319
CONTRIBUTIONS RECUES EN AVANCE					
- Reçues en avance ou en excédent	776 752	766 456	814 533	693 436	607 226
	2 004 822	2 214 213	2 725 899	2 708 531	3 032 748

II - ENGAGEMENTS (Suite)

	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire
CAPITAUX					
Fonds de réserve d'urgence	218 981	223 198	228 334	233 486	232 067
Réserves pour revalorisation					
- des avoirs financiers	0		0	0	0
- Immobilisations	46 092	46 092	0	0	
Provisions pour risques (FRI & Etats suspendus)	-1 825 683	-1 854 455	-1 951 855	-1 892 754	-1 946 405
Résultat net annuel	378 458	522 345	363 361	319 637	236 677
Fonds de roulement des Etats membres	3 557 841	3 798 623	4 079 924	4 218 133	4 439 189
Financement permanent	2 375 689	2 735 804	2 719 764	2 878 503	2 961 528
TOTAL GENERAL (PASSIF)	7 464 964	8 069 444	8 582 199	8 546 980	8 911 595
<u>Réserve de trésorerie pour continuer les opérations (Art 18 du Règlement financier)</u>					
Trésorerie du BHI sous déduction :	3 366 972	4 200 344	4 661 358	4 570 743	4 765 717
Des contributions reçues à l'avance	-776 752	-766 456	-814 533	-693 436	-607 226
Du fonds de réserve d'urgence	-218 981	-223 198	-228 334	-233 486	-232 067
Des fonds dédiés (Conférence, etc.)	-620 898	-892 695	-1 146 182	-1 400 920	-1 529 499
De la garantie en faveur du FRI	-165 699	-37 752	-114 843	-27 102	-97 927
Réserve de trésorerie totale	1 584 641	2 280 243	2 357 466	2 215 799	2 298 997
Total des coûts opérationnels	2 388 304	2 391 919	2 425 150	2 459 448	2 575 464
Budget total annuel pour les opérations	2 627 776	2 678 380	2 740 006	2 801 828	2 784 806
Couverture des opérations futures (en semaines)	34,5	49,6	50,5	46,8	46
Réserve de trésorerie minimale (3 mois - 13 semaines)	656 944	669 595	685 002	700 457	696 202

TABLEAU 5
EVOLUTION DU FOND DE RETRAITE INTERNE (FRI)

	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire
Situation du fonds au 1er janvier	3 045 078	3 084 452	3 119 428	3 136 536	2 959 946
Contributions reçues (Bureau & personnel)	19 294	20 024	20 600	21 161	21 659
Intérêts perçus sur les placements	97 192	134 942	51 003	15 073	25 564
Pensions réglées	-152 606	-148 763	-151 895	-153 723	-143 502
Capitaux réglés					
Sous-total	3 008 957	3 090 656	3 039 136	3 019 047	2 863 668
<u>Provision de soutien au FRI</u>					
- au 1er janvier de l'année	-1 777 193	-1 808 700	-1 837 472	-1 934 872	-1 875 771
- au 31 décembre de l'année	1 808 700	1 837 472	1 934 872	1 875 771	1 929 422
Variation nette annuelle	31 507	28 772	97 400	-59 101	53 651
<u>Evaluation des investissements au cours de l'année</u>					
- au 31 décembre de l'année	563 945	0	0	0	0
- au 1er janvier de l'année	-519 957	0	0	0	0
Variation nette annuelle	43 988	0	0	0	0
Situation du fonds au 31 décembre	3 084 452	3 119 428	3 136 536	2 959 946	2 917 319